



fondation alzheimer
rapport de gestion

R.C.S. G 91



au 31 décembre 2011

La vocation primaire de la Fondation Alzheimer (ci-après "Fondation") est la collecte de fonds, ce qui se reflète dans les chiffres respectifs.

Grâce à la collecte de fonds, la Fondation peut suivre son objectif principal, à savoir, le soutien d'initiatives de regroupement des familles et des proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre démence, ainsi que l'établissement de structures adaptées aux besoins et visant à améliorer les conditions de vie et d'existence des malades déments de notre pays.

Depuis 2007, la Fondation Alzheimer a adhéré au Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public et depuis janvier 2011 elle est membre fondateur de l'asbl "Don en confiance - Luxembourg".

Les aides accordées à la trésorerie de l'Association Luxembourg Alzheimer dans le cadre de la rénovation du foyer de Dommeldange au montant de EUR 102.000 ont été remboursées en 2011. Il en est de même pour l'avance de trésorerie au montant de EUR 400.000.

Pour 2011 la collecte de dons a augmenté de EUR 215.153,23 (+73,49 %) par rapport à 2010. La totalité des recettes des dons s'élèvent à EUR 507.923,73 (2010 : EUR 292.770,50).

Les dons reprennent pour un montant de EUR 182.478 (2010: EUR 121.652) des dividendes provenant d'actions d'une société dont 17.890 actions ont été reçues en 2010 en usufruit temporaire (jusqu'en 2016) dans le cadre d'une donation. Les frais et honoraires relatifs à cette donation ont été à charge du donateur.

Tandis que les dons des particuliers ont diminués de EUR 3.157,01 (-7,60 %) par rapport à l'année précédente, on constate une augmentation des dons mortuaires de EUR 60.826 (+50 %).

Les produits financiers reprennent pour un montant de EUR 7.153,98 des revenus du portefeuille de valeurs mobilières reprises en immobilisations financières et pour EUR 5.449,24 des reprises de corrections de valeur sur ce portefeuille.

Le subside pour les services de soutien aux personnes concernées et leurs familles de l'ala n'est plus reconduit pour 2011.

Les dons dédiés sont transférés en tant que subside à l'ala pour l'acquisition de matériel ou de meubles, si c'est le désir précis de la famille donatrice.

La Fondation conclut l'année 2011 avec un résultat positif de EUR 442.751,38 (2010: EUR 121.925,49).

Luxembourg, le 30 mai 2012

pour la Fondation Alzheimer
M. Jeannot Krecké
Président

M. Edmond Schumacher
Trésorier

Œuvre d'utilité publique

Fondation sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse

Au Conseil d'administration
FONDATION ALZHEIMER
Etablissement d'utilité publique

R.C.S. Luxembourg : G91

45, rue Nicolas Hein
L-1050 LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 27 avril 2009, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la **FONDATION ALZHEIMER**, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la **FONDATION ALZHEIMER** au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2012

Pour MAZARS LUXEMBOURG S.A., Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 Luxembourg



Philippe CORBARD

Annexes :

- Bilan au 31 décembre 2011
- Compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
- Annexe des comptes annuels

fondation alzheimer
bilan

au 31 décembre 2011
(exprimé en euros)

	Notes	31/12/2011 EUR	31/12/2010 EUR
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE		note 2.6. 960 750,45	note 2.6. 962 421,08
Immobilisations financières	2.1.1., 3	960 750,45	962 421,08
Titres ayant le caractère d'immobilisations		960 750,45	962 421,08
ACTIF CIRCULANT		1 941 568,08	1 488 491,32
Créances		86 921,00	520 163,74
Créances résultant de l'exploitation		0,00	502 000,00
<i>dont à moins d'un an</i>		<i>0,00</i>	<i>502 000,00</i>
Autres créances		86 921,00	18 163,74
<i>dont à moins d'un an</i>		<i>86 921,00</i>	<i>18 163,74</i>
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques		1 854 647,08	968 327,58
TOTAL ACTIF		2 902 318,53	2 450 912,40
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES		2 439 490,08	2 317 564,59
Résultats reportés	4	2 439 490,08	2 317 564,59
PROVISIONS		3 542,00	3 450,00
Autres provisions	5	3 542,00	3 450,00
Autres provisions pour charges		3 542,00	3 450,00
DETTES		16 535,07	7 972,32
Dettes résultant de l'exploitation	2.4.	13 870,01	3 630,01
<i>dont à moins d'un an</i>		<i>13 870,01</i>	<i>3 630,01</i>
Autres dettes	6	2 665,06	4 342,31
<i>dont à moins d'un an</i>		<i>2 665,06</i>	<i>4 342,31</i>
BENEFICE DE L'EXERCICE		442 751,38	121 925,49
TOTAL PASSIF		2 902 318,53	2 450 912,40

Les notes des annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

fondation alzheimer
compte de profits et pertes

*de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011
(exprimé en euros)*

	Notes	31/12/2011 EUR note 2.6.	31/12/2010 EUR note 2.6.
PRODUITS D'EXPLOITATION		507 923,73	292 770,50
Dons reçus et autres revenus similaires		507 923,73	292 770,50
Montant net des dons reçus et autres revenus similaires	2.4., 7	507 923,73	292 770,50
CHARGES D'EXPLOITATION		-79 925,21	-191 470,51
Autres charges externes	2.4.	-13 327,04	-126 360,84
Frais de personnel	8	-63 056,17	-61 659,67
Salaires		-55 033,71	-54 181,07
Charges sociales		-8 022,46	-7 478,60
Dotations aux amortissements et aux provisions		-3 542,00	-3 450,00
Sur risques et charges: dotations aux provisions	5	-3 542,00	-3 450,00
RESULTAT D'EXPLOITATION		427 998,52	101 299,99
PRODUITS FINANCIERS		21 872,73	22 742,19
Intérêts et produits assimilés	2.4.1.	16 423,49	13 614,84
Reprise de corrections de valeur		5 449,24	9 127,35
CHARGES FINANCIERES		-7 119,87	-2 116,69
Corrections de valeur sur immobilisations financières		-7 119,87	-2 116,69
RESULTAT FINANCIER		14 752,86	20 625,50
RESULTAT AVANT IMPÔTS		442 751,38	121 925,49
TOTAL DES PRODUITS		529 796,46	315 512,69
TOTAL DES CHARGES		-87 045,08	-193 587,20
RESULTAT DE L'EXERCICE		442 751,38	121 925,49

Les notes des annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

fondation alzheimer
annexe des comptes annuels

au 31 décembre 2011
(montants exprimés en euros)

Note 1. Généralités

La Fondation Alzheimer a été constituée le 31 janvier 1992 sous forme d'Etablissement d'utilité publique de droit luxembourgeois. La Fondation Alzheimer a pour objet de soutenir toute initiative pour regrouper les familles et les proches des malades atteints de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre démence, de créer un réseau d'entraide destiné à soutenir l'entourage des malades, de mettre en oeuvre des actions d'informations auprès des professions de santé et du grand public et de contribuer, sur tous les plans, à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des malades déments de notre pays.

Note 2. Résumé des principales politiques comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.1. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Pour obtenir le prix d'acquisition tous les frais accessoires sont rajoutés au prix d'achat.

2.1.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée de réalisation (prix du marché), sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles. Le prix d'acquisition d'un titre est déterminé sur base de la cotation et du taux de change en vigueur le jour de la clôture du premier exercice au cours duquel le titre est entré dans les immobilisations financières. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

2.2. Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

2.3. Dettes

Les dettes s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur de remboursement.

2.4. Dons reçus et revenus similaires

Les dons sont comptabilisés sous le poste "produits d'exploitation".

Lorsque le donateur indique l'utilisation spécifique de son don, qui doit être reversé à l'Association Luxembourg Alzheimer sous la forme de subside, une dette est inscrite sous le poste "dettes résultant de l'exploitation" en contrepartie d'une charge reprise en "autres charges externes".

2.5. Provisions

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

2.6. La présentation des comptes annuels a été adaptée à celle retenue par l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.. Il s'agit du schéma prévu par le contrat signé entre l'Association et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance.

fondation alzheimer
annexe v des comptes annuels

au 31 décembre 2011

- suite -

Note 3. Immobilisations financières

	PRIX D'ACQUISITION				CORRECTION DE VALEUR				VALEUR NETTE AU 31/12/2011
	Valeur au 01/01/2011	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2011	Valeur au 01/01/2011	Dotations	Reprise	Valeur au 31/12/2011	
Actions	227 804,16	0,00	0,00	227 804,16	-28 276,06	-1 739,60	4 407,18	-25 608,48	202 195,68
Fonds en actions	102 813,57	0,00	0,00	102 813,57	-59,85	-5 380,27	59,85	-5 380,27	97 433,30
Fonds mixtes	390 189,48	0,00	0,00	390 189,48	0,00	0,00	0,00	0,00	390 189,48
Fonds en obligations	182 287,07	0,00	0,00	182 287,07	0,00	0,00	0,00	0,00	182 287,07
Fonds monétaires	91 745,88	0,00	0,00	91 745,88	-4 083,17	0,00	982,21	-3 100,96	88 644,92
Portefeuille titres	994 840,16	0,00	0,00	994 840,16	-32 419,08	-7 119,87	5 449,24	-34 089,71	960 750,45

fondation alzheimer
annexe des comptes annuels

au 31 décembre 2011

- suite -

Note 4. Résultats reportés	31/12/2011	31/12/2010
	EUR	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	2 317 564,59	2 207 225,77
Résultat de l'exercice précédent	121 925,49	110 338,82
Résultats reportés à la fin de l'exercice	<u>2 439 490,08</u>	<u>2 317 564,59</u>

Note 5. Autres provisions

Le poste "Autres provisions" est constitué d'une provision pour charges de EUR 3'220.

Provisions au 1 janvier	3 450,00	3 450,00
Utilisation provision	-3 450,00	-3 450,00
Reprise de provision	0,00	0,00
Dotations de l'année	3 542,00	3 450,00
Provisions au 31 décembre	<u>3 542,00</u>	<u>3 450,00</u>

Note 6. Autres dettes

dont à moins d'un an:

Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 508,69	2 642,58
Dettes diverses	156,37	1 699,73
	<u>2 665,06</u>	<u>4 342,31</u>

Note 7. Dons reçus et revenus similaires

Les dons reçus reprennent pour un montant de EUR 182,478 des dividendes (nets de la retenue d'impôts sur revenus de capitaux de 15%) provenant d'actions qui ont été reçues en 2010 en usufruit temporaire (jusqu'en 2016) dans le cadre d'une donation. En 2010, les frais et honoraires d'un montant de EUR 168.824 relatifs à cette donation (estimée en pleine propriété à EUR 17.585.870) ont été à charge du donateur.

Note 8. Personnel

La Fondation Alzheimer employait à la fin de l'exercice deux salariés à temps partiel. L'effectif moyen en équivalent temps plein a été de 0.875.

Note 9. Impôts

La Fondation Alzheimer n'est pas soumise aux impôts sur le résultat et à l'impôt sur la fortune. Les revenus de la Fondation Alzheimer ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Note 10. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan de la Fondation Alzheimer au 31 décembre 2011.

Note 11. Rémunération du Conseil d'Administration

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Conseil d'Administration à raison de leurs fonctions au sein de la Fondation Alzheimer.

BUDGET 2012 FONDATION ALZHEIMER

R.C.S. G 91



CHARGES

FRAIS ADMINISTRATIFS

ARTICLES/MATERIEL DE BUREAU 1 020,00
 ENTRETIEN & REPARATION S.MAT.INFORM. 50,00
 PUBLICATIONS (MEMORIAL) 190,00
 RECEPTIONS & FRAIS DE REPRESENTATION 80,00
 DOT. AUX PROV. POUR REVISION DES COMPTES 3 420,00
 COTISATIONS 250,00

FRAIS BANCAIRES ET DE TITRES

FRAIS ACQUISITION&VENTE TITRES 610,00
 FRAIS DE COMPTE BCEE/DEXIA/BGLL 240,00
 REDUCTION DE VALEUR/DEXIA+BCEE 3 900,00

CHARGES SALARIALES

SALAIRES BRUTS 33 410,00
 CHARGES PATRONALES 5 100,00

SUBSIDES

SUBSIDE DONS DEDIES 10 600,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 291 760,00

REVENUS

DONS ET SUCCESSIONS

DON DIVERS FONDATION 36 000,00
 DONS MORTUAIRES ET AUTRES 195 000,00
 SUCC.FREYM.COUP/DIV 6 690,00
 REPRISE DE CORRECTIONS DE VALEUR 5 800,00
 DONATION D'USUFRUIT 101 390,00

INTERETS SUR COMPTES BANCAIRES

INT.CRED.TERME 5 450,00
 INT.CRED. CC 300,00

344 880,00

5 010,00

4 750,00

38 510,00

10 600,00

291 760,00

58 870,00

5 750,00

350 630,00